

**COMMUNE DE VALLEIRY**  
**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**27 JUIN 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-sept juin, le Conseil Municipal de la Commune de VALLEIRY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au salon d'honneur de la mairie, sous la présidence de M. Alban MAGNIN, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27  
Nombre de conseillers municipaux présents : 16  
Nombre de conseillers municipaux votants : 25  
Date de convocation du Conseil Municipal : 20/06/2024

**PRÉSENTS** : M. Alban MAGNIN, Maire, M. David EXCOFFIER, Mme Virginie LACAS, Mme Christine NICOLET-DIT-FELIX, Mme Isabelle MERCIER, M. Amar AYEB, Adjoint, Mme Giovanna VANDONI, MM. Emmanuel SOGNO, Sébastien BURETTE, Frédéric BARANSKI, Mme Alexandra DALLIERE, MM. Jean-Yves LE VEN, Pascal GRIBOUVAL, Jean FEIREISEN Conseillers Municipaux.

**POUVOIRS** : Mme Hélène ANSELME à Mme Virginie LACAS  
M. Henri VIDAL à M. Pascal GRIBOUVAL  
M. François FAVRE à M. David EXCOFFIER  
Mme Renée RICHARD à Mme Christine NICOLET-DIT-FELIX  
M. Alain CHAMOT à Mme Alexandra DALLIERE  
M. Michel PIERREL à M. Alban MAGNIN  
Mme Corinne DURAND à Mme Giovanna VANDONI  
M. Pierre HACQUIN à M. Amar AYEB  
Mme Marie-Noëlle BOURQUIN à Monsieur Jean-Yves LE VEN

**ABSENTS** : Mme Anna FRANCHI  
Mme Elodie POIRIER  
M. Clément VILLEMAGNE  
Mme Elisabeth DEAL

Mme Giovanna VANDONI est élue secrétaire de séance.

**DCM20240627-03**

**OBJET : DÉCISIONS BUDGÉTAIRES (7.1.3) - Approbation des tarifs des services périscolaires à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la tarification des prestations des services périscolaires.

Il rappelle les objectifs politiques visant à instaurer une certaine équité entre les différentes tranches de revenus et à répartir au mieux le coût des services entre les usagers et la collectivité (population totale). Monsieur le Maire propose les nouveaux tarifs applicables à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024.

**DCM20240627-03**

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été affichée à la porte de la Mairie le 28/06/2024 et télétransmise à la Sous-Préfecture de Saint-Julien-en-Genevois le 04/07/2024

**DÉCISION**

Après exposé et en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,  
A L'UNANIMITÉ**- **APPROUVE** les tarifs des services périscolaires et de restauration scolaire à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024 comme suit :

RESTAURATION SCOLAIRE		
Quotient familial en €	TARIF ACCUEIL DU MIDI	
	2023	2024
0 à 600 €	2,20 €	2,53 €
601 à 1000 €	3,30 €	3,80 €
1001 à 1500 €	4,40 €	5,06 €
1501 à 2000 €	5,72 €	6,58 €
2001 à 2500 €	7,70 €	8,86 €
2501 à 3000 €	8,25 €	9,49 €
3001 à 3500 €	8,80 €	10,12 €
3501 à 4000 €	9,90 €	11,39 €
Supérieur à 4001 €	11,00 €	12,65 €
Non résident et résident secondaire	14,30 €	16,45 €
PAI	3,50	4,02

ACCUEILS PERISCOLAIRES MATIN				
Quotient familial en €	Tarifs accueil du matin 7h15 - 8h20 GRANDE GARDERIE		Tarifs accueil du matin 7h30 - 8h20 PETITE GARDERIE	
	2023	2024	2023	2024
0 à 600 €	2,31 €	2,77 €	1,10 €	1,32 €
601 à 1000 €	2,59 €	3,11 €	1,38 €	1,66 €
1001 à 1500 €	2,86 €	3,43 €	1,65 €	1,98 €
1501 à 2000 €	3,14 €	3,77 €	1,93 €	2,32 €
2001 à 2500 €	3,41 €	4,09 €	2,20 €	2,64 €
2501 à 3000 €	3,69 €	4,43 €	2,48 €	2,98 €
3001 à 3500 €	3,96 €	4,75 €	2,75 €	3,30 €
3501 à 4000 €	4,24 €	5,09 €	3,03 €	3,64 €
Supérieur à 4001 €	4,51 €	5,41 €	3,30 €	3,96 €
Non résident et résident secondaire	5,61 €	6,73 €	4,40 €	5,28 €

DCM20240627-03

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été affichée à la porte de la Mairie le 28/06/2024 et télétransmise à la Sous-Préfecture de Saint-Julien-en-Genevois le 04/07/2024.

ACCUEILS PERISCOLAIRES SOIR				
Quotient familial en €	Tarifs accueil du soir 16h30 - 17h30 PETITE GARDERIE		Tarifs accueil du soir 16h30 - 18h30 GRANDE GARDERIE	
	2023	2024	2023	2024
	0 à 600 €	1,65 €	1,98 €	3,30 €
601 à 1000 €	1,93 €	2,32 €	3,85 €	4,62 €
1001 à 1500 €	2,20 €	2,64 €	4,40 €	5,28 €
1501 à 2000 €	2,48 €	2,98 €	4,95 €	5,94 €
2001 à 2500 €	2,75 €	3,30 €	5,50 €	6,60 €
2501 à 3000 €	3,03 €	3,64 €	6,05 €	7,26 €
3001 à 3500 €	3,30 €	3,96 €	6,60 €	7,92 €
3501 à 4000 €	3,58 €	4,30 €	7,15 €	8,58 €
Supérieur à 4001 €	3,85 €	4,62 €	7,70 €	9,24 €
Non résident et résident secondaire	5,50 €	6,60 €	11,00 €	13,20 €

- **PRECISE** que chaque accueil consommé sans réservation au préalable ainsi que les dépassements d'horaire pour les accueils du matin et du soir impliqueront le doublement du tarif en vigueur.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

**Alban MAGNIN**



Envoyé en préfecture le 04/07/2024

Reçu en préfecture le 04/07/2024

Publié le 28/06/2024

S<sup>2</sup>LOW

ID : 074-217402882-20240627-DCM2024062703-DE

**DCM20240627-03**

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été affichée à la porte de la Mairie le 28/06/2024 et télétransmise à la Sous-Préfecture de Saint-Julien-en-Genevois le 04/07/2024